

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de mai à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 26/04/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Anne-Marie BERARD, Kevin CYPRYSZAK, Julie HANNEQUIN, Jean-Luc ISSANCHOU, Melody LETHUAIRE, Bastien LIMBERT, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE, Frédérique TROUTIER, Jean TROUTIER,

Absent : Néant,

Secrétaire de séance : Daniel SCORCIONE.

1°) Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies, pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que la commune de BELBEZE EN LOMAGNE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : Décide de l'adhésion de la commune de BELBEZE EN LOMAGNE au groupement de commandes précité, Approuve la convention constitutive du groupement de commandes, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 30.

Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU



Le secrétaire de séance
Daniel SCORCIONE

